

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 15 mai 2018 à 19 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte et procède à un moment de recueillement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'intervention de la municipalité pour le projet de réfection de la digue du barrage des Cèdres à l'effet d'exiger une compensation monétaire et environnementale de la part d'Hydro-Québec.
- Demande de production et de distribution d'un dépliant informatif aux personnes concernées sur les mesures à prendre en cas de catastrophe lors d'une rupture de barrage dans le cadre de la réfection du barrage des Cèdres.
- Demande au conseil municipal sur les interventions qu'il entend prendre pour l'accroissement de véhicules lourds qui transporteront la terre pour le projet de réfection du barrage des Cèdres.
- Demande de retrait d'un jeu en forme de champignon au parc Horace-Viau.
- Demande de modification du règlement de zonage municipal afin de permettre l'implantation d'un kiosque de fruits et légumes sur le boulevard Hébert dans le quartier Saint-Timothée.

2018-05-189 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À l'invitation du maire Miguel Lemieux, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 15 mai 2018.

ATTENDU QUE l'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 mai 2018, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2018**
- 5. CABINET DU MAIRE**
 - 5.1** Proclamation de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à titre de municipalité alliée contre la violence conjugale
- 6. DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 6.1** Demande de compensation financière auprès d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres
- 7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
 - 7.1** Acceptation de la démission de l'employé numéro 07030
 - 7.2** Acceptation de la retraite de madame Joanne Chevrier au poste de secrétaire niveau II au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 7.3** Nomination au poste d'opérateur "A" au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 7.4** Nomination au poste de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 7.5** Nomination au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 7.6** Nomination au poste de secrétaire niveau II au Service de l'environnement et des travaux publics
 - 7.7** Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 14 avril au 12 mai 2018
- 8. SERVICE DU GREFFE**
 - 8.1** Approbation des critères de sélection et du système de pondération déterminés pour l'appel d'offres sur invitation 2018-GRE-12 relatif à l'octroi d'un contrat de services d'évaluation des bâtiments municipaux
 - 8.2** Dépôt du procès-verbal de correction de la résolution 2018-04-165
- 9. SERVICE DU CONTENTIEUX**
 - 9.1** Révocation des nominations antérieures à titre de procureurs de la poursuite

10. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE

- 10.1 Approbation du registre des chèques émis et annulés numéros 92351 à 92628 totalisant 2 473 280,68 \$ et 3 373,15 \$, du registre des transferts bancaires émis numéros 10000 à 10029 totalisant 275 809,73 \$ et du registre des paiements Internet émis numéros 2463 à 2506 totalisant 1 651 863,67 \$
- 10.2 Dépôt du rapport budgétaire au 7 mai 2018

11. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 11.1 Approbation des critères de sélection et du système de pondération déterminés pour l'appel de propositions public 2018-23 relatif à l'octroi d'un contrat pour la vente et la requalification de 47, rue Nicholson
- 11.2 Protocole d'entente avec la compagnie 10458139 Canada inc. relatif à l'exploitation d'une entreprise de location d'embarcations électriques dans la baie Saint-François

12. SERVICE DES RELATIONS AVEC LE MILIEU

- 12.1 Acceptation du dépôt des états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
- 12.2 Approbation des prévisions budgétaires 2018 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield
- 12.3 Participation de la municipalité au programme Rénovation Québec

13. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Autorisation de fermeture de rue au Diocèse de Valleyfield pour la tenue du 125e anniversaire
- 13.2 Autorisation de fermeture de rue à la Garderie Porculus pour la tenue d'une fête d'enfants
- 13.3 Autorisations diverses à l'organisme Les Régates de Valleyfield dans le cadre de ses activités
- 13.4 Autorisations diverses à l'organisme RX1 Nation dans le cadre d'une course à obstacles
- 13.5 Autorisations diverses à l'organisme Triathlon Valleyfield dans le cadre de son activité
- 13.6 Autorisations diverses dans le cadre de la fête des voisins
- 13.7 Autorisations diverses pour la tenue de l'évènement FEEL dans le cadre d'un festival de musique électronique
- 13.8 Autorisations diverses pour la tenue de la fête nationale, volet local
- 13.9 Entente de services avec la Société nationale des Québécois du Suroît pour l'organisation de la fête nationale, volet régional
- 13.10 Contrat de location avec Les p'tits becs fins pour l'exploitation d'un restaurant au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée
- 13.11 Demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des

bibliothèques publiques autonomes

- 13.12 Octroi d'une bourse à Rosalie Groulx à titre de soutien financier à l'élite sportive
- 13.13 Projet-pilote d'entrées gratuites au Musée de société des Deux-Rives pour les écoles primaires sur le territoire
- 13.14 Protocole d'entente avec le Camp de vacances familiales Valleyfield inc. relatif à la gestion et l'exploitation du camp Dom Bosco

14. SERVICE DE L'INGÉNIERIE

- 14.1 Acceptation du dépôt du bilan final du contrat de relocalisation des infrastructures sur le lot 3 594 759
- 14.2 Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté au fonds des infrastructures dans le cadre des travaux de prolongement du ponceau le long de la rue Racicot
- 14.3 Contribution financière au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État dans le cadre du prolongement de la rue Lecompte
- 14.4 Demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de rénovation des infrastructures du secteur de la rue Jacques-Cartier
- 14.5 Demandes d'aide financière auprès des instances gouvernementales dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet de réhabilitation du réseau d'aqueduc du quartier la Baie et pour le projet de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette
- 14.6 Demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales dans le cadre du volet Redressement des infrastructures routières locales du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales
- 14.7 Demande de reclassement du cours d'eau Cardinal ouest adressée à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry
- 14.8 Modification au contrat et approbation de travaux additionnels pour la réfection du collecteur Taillefer

15. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS

- 15.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 559, rue Saint-Jean-Baptiste afin d'autoriser l'implantation de la maison existante et réponse à cette demande
- 15.2 Autorisation au Centre du Partage pour le stationnement d'une remorque
- 15.3 Échange de terrains situés dans le secteur des avenues Lecompte et de la Traversée avec le promoteur Développement SIMI inc.
- 15.4 Échange de terrains situés dans le secteur des rues Maden et Saint-Charles avec la Société en commandite Le Dufferin
- 15.5 Réponse à la demande pour autoriser l'agrandissement au rez-de-chaussée de la Résidence Bellerive située au 26, rue Saint-Philippe en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 15.6 Réponse à la demande pour autoriser l'installation d'une nouvelle colonne de distillation au bâtiment situé au 1, rue Salaberry en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

- 15.7 Réponse à la demande pour autoriser le remplacement de l'enseigne au mur de la façade principale du bâtiment situé au 57, rue Dufferin en vertu du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 15.8 Vente d'une partie du lot 4 517 869 située dans le secteur du chemin Larocque à la compagnie 9171-4873 Québec inc.
- 15.9 Vente du lot 4 516 032 situé au coin des rues Hébert et Leboeuf à monsieur Carl-Olivier Fortin

16. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

- 16.1 Modification au contrat et approbation de coûts additionnels pour la réhabilitation de l'automate principal à l'usine de filtration
- 16.2 Modification au contrat et approbation de coûts additionnels pour le service de réparations et d'entretien en mécanique industrielle

17. APPELS D'OFFRES

- 17.1 Appel d'offres public 2018-14 : rénovation des infrastructures municipales du quartier Champlain, secteur ouest
- 17.2 Appel d'offres public 2018-18 : services professionnels de surveillance de chantier
- 17.3 Appel d'offres public 2018-19 : approvisionnement en oxygène à l'usine de filtration
- 17.4 Appel d'offres sur invitation 2018-ENV-08 : conciergerie des deux casernes et de la cour municipale
- 17.5 Appel d'offres sur invitation 2018-ENV-09 : conciergerie du poste de la Sûreté du Québec
- 17.6 Appel d'offres sur invitation 2018-INC-07 : service de réparation et de vérification des camions d'incendie

18. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- 18.1 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 18.2 Présentation et dépôt du projet de règlement 209-14 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 18.3 Avis de motion pour un règlement visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec par l'octroi d'un crédit de taxes, d'une aide financière particulière et d'un don de terrain
- 18.4 Présentation et dépôt du projet de règlement 342 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec par l'octroi d'un crédit de taxes, d'une aide financière particulière et d'un don de terrain

19. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

- 19.1 Avis de motion pour un règlement décrétant divers travaux de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux

- 19.2 Présentation et dépôt du projet de règlement 343 décrétant divers travaux de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 3 200 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19.3 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures municipales afin de desservir les lots 4 516 516 et 4 966 284 situés dans le parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19.4 Présentation et dépôt du projet de règlement 255-01 modifiant le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures municipales afin de desservir les lots 4 516 516 et 4 966 284 situés dans le parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19.5 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 282 décrétant des travaux d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19.6 Présentation et dépôt du projet de règlement 282-01 modifiant le Règlement 282 décrétant des travaux d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 19.7 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 341

20. RÈGLEMENTS D'URBANISME

- 20.1 Adoption du Règlement 150-24 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

22. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

23. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2018-05-190 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2018

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018 est déposé devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil le 10 mai 2018;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2018, selon sa teneur.

ADOPTÉ

2018-05-191 PROCLAMATION DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD À TITRE DE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE proclamer la Ville de Salaberry-de-Valleyfield municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉ

2018-05-192 DEMANDE DE COMPENSATION FINANCIÈRE AUPRÈS D'HYDRO-QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉFECTION DE LA DIGUE DE LA CENTRALE DES CÈDRES

ATTENDU QU'Hydro-Québec entend effectuer des travaux majeurs dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE l'acheminement de matériaux et d'équipements lourds se fera par le secteur Saint-Timothée de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

CONSIDÉRANT les inconvénients majeurs qui toucheront les résidents de ce secteur;

CONSIDÉRANT l'aménagement qui sera fait au pied du barrage Saint-Timothée, le chantier et la coupe d'arbres;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'entreprendre une demande de compensation financière auprès d'Hydro-Québec afin de verser à la municipalité 1 % du coût des travaux à réaliser dans le cadre du projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres, et ce, pour pallier aux inconvénients subis au cours de la période desdits travaux;

DE transmettre la présente résolution au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉ

2018-05-193 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 07030

VU la lettre de démission formulée par l'employé 07030;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la démission formulée par l'employé numéro 07030, celle-ci prenant effet le 18 mai 2018;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole de fin d'emploi à intervenir entre la municipalité et l'employé, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction, de la liste des responsables désignés pour autoriser des dépenses et de la liste des membres du conseil, fonctionnaires et citoyens siégeant aux commissions, comités et organismes de la municipalité, ainsi que l'organigramme relatif à l'organisation municipale du plan de sécurité civile.

ADOPTÉ

2018-05-194 ACCEPTATION DE LA RETRAITE DE MADAME JOANNE CHEVRIER AU POSTE DE SECRÉTAIRE NIVEAU II AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la lettre formulée par M^{me} Joanne Chevrier avisant la municipalité de sa retraite au poste de secrétaire niveau II au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE prendre acte de la retraite de M^{me} Joanne Chevrier au poste de secrétaire niveau II au Service de l'environnement et des travaux publics, celle-ci prenant effet à compter du 1^{er} septembre 2018;

DE remercier M^{me} Chevrier pour ses années de service à la Ville;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-05-195 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR « A » AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un opérateur « A » au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Dany Paquet au poste d'opérateur « A » au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Paquet à ce poste soit prévue le 16 mai 2018;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Paquet soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-05-196 NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Stéphane Brossoit au poste cadre de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période d'essai de douze (12) mois travaillés;

QUE la date de nomination et d'affectation de M. Brossoit soit prévue à compter du 16 mai 2018;

QUE la rémunération de M. Brossoit au poste de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics soit fixée à la classe 3, échelon 4, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser M. Brossoit à appliquer la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsque applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, chapitre C-24.2), selon sa sphère d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des responsables de la délivrance des constats d'infraction et de la liste des fonctionnaires municipaux autorisés à signer les permis délivrés par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-05-197 NOMINATION AU POSTE DE JOURNALIER AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un journalier au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Frédéric Pominville au poste de journalier au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Pominville à ce poste sera déterminée en fonction des besoins des services concernés et selon les dispositions de la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Pominville soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur, et ce, à compter de la date de son affectation;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-05-198 NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE NIVEAU II AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'une secrétaire niveau II au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M^{me} Marie-Ève Paulin au poste de secrétaire niveau II au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M^{me} Paulin sera confirmée lors de son retour au travail prévu au mois de mai 2019 étant donné qu'elle est en congé de maternité et parental pour une période d'un an;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Paulin soient celles prévues à la convention collective du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2018-05-199 RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 14 AVRIL AU 12 MAI 2018

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 14 avril au 12 mai 2018;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE ratifier l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en mai 2018 relatif à l'embauche et au départ de personnel, pour la période du 14 avril au 12 mai 2018.

ADOPTÉ

2018-05-200 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION ET DU SYSTÈME DE PONDÉRATION DÉTERMINÉS POUR L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-GRE-12 RELATIF À L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES D'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

VU la recommandation du directeur du Service du greffe et greffier requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation et du système de pondération déterminés des offres pour services professionnels qui

permettront d'octroyer un contrat à une firme spécialisée pour la réalisation des évaluations des bâtiments municipaux;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les recommandations émises au rapport du directeur du Service du greffe daté du 29 mars 2018 et d'approuver les critères de sélection et/ou d'évaluation et du système de pondération des offres pour services professionnels ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat à une firme spécialisée pour la réalisation des évaluations des bâtiments municipaux.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉOLUTION 2018-04-165

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le greffier a procédé à la correction de la résolution 2018-04-165 intitulée « Acquisition de propriétés situées sur la rue du Parc-Gault » afin de supprimer les mots « ainsi que le lot P-4 567 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis sur la rue du Parc-Gault », et dépose devant ce conseil le procès-verbal de correction, tel que décrit à l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

2018-05-201 RÉVOCACTION DES NOMINATIONS ANTÉRIEURES À TITRE DE PROCUREURS DE LA POURSUITE

VU la recommandation du directeur du Service du contentieux relative à la demande de révocation de nominations antérieures agissant à titre de procureurs de la poursuite à la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield auprès du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE demander au Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), de bien vouloir procéder à la révocation des autorisations octroyées à M^e Stéphanie Labelle, M^e Natascha Sivret, M^e Marie-Claire Côté et M^e Andréanne Lavoie ayant agi à titre de procureurs de la poursuite dans les dossiers du Directeur des poursuites criminelles et pénales présentés devant la cour municipale commune de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le Service du greffe à procéder à la mise à jour de la liste des constats d'infraction.

ADOPTÉ

2018-05-202 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 92351 À 92628 TOTALISANT 2 473 280,68 \$ ET 3 373,15 \$, DU REGISTRE DES TRANSFERTS BANCAIRES ÉMIS NUMÉROS 10000 À 10029 TOTALISANT 275 809,73 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET ÉMIS NUMÉROS 2463 À 2506 TOTALISANT 1 651 863,67 \$

Le registre des chèques émis et annulés numéros 92351 à 92628, le registre des transferts bancaires émis numéros 10000 à 10029 et le registre des paiements Internet émis numéros 2463 à 2506 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'approuver les comptes inscrits au registre des chèques émis et annulés numéros 92351 à 92628 totalisant 2 473 280,68 \$ et 3 373,15 \$, au registre des transferts bancaires émis numéros 10000 à 10029 totalisant 275 809,73 \$ et au registre des paiements Internet émis numéros 2463 à 2506 totalisant 1 651 863,67 \$, et d'autoriser le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 7 MAI 2018

Le rapport budgétaire au 7 mai 2018 est déposé devant ce conseil.

2018-05-203 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION ET DU SYSTÈME DE PONDÉRATION DÉTERMINÉS POUR L'APPEL DE PROPOSITIONS PUBLIC 2018-23 RELATIF À L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA VENTE ET LA REQUALIFICATION DE 47, RUE NICHOLSON

VU la recommandation de la conseillère au développement au Service du développement économique requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et/ou d'évaluation et du système de pondération déterminés des offres qui permettront d'octroyer un contrat pour la vente et la requalification du 47, rue Nicholson;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail, et résolu à l'unanimité

D'approuver les recommandations émises au rapport de la conseillère au développement au Service du développement économique et d'approuver les critères de sélection et/ou d'évaluation et du système de pondération déterminés des offres ainsi que leur pointage respectif énumérés audit rapport à insérer à l'appel de propositions public 2018-23 relatif à l'octroi d'un contrat pour la vente et la requalification du 47, rue Nicholson;

D'autoriser le directeur général à créer un comité de sélection en désignant les membres qui en feront partie afin d'analyser les offres selon le processus prescrit par la loi, et de nommer un professionnel externe à ce comité, le cas échéant.

ADOPTÉ

2018-05-204 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE 10458139 CANADA INC. RELATIF À L'EXPLOITATION D'UNE ENTREPRISE DE LOCATION D'EMBARCATIONS ÉLECTRIQUES DANS LA BAIE SAINT-FRANÇOIS

Protocole
modifié par
la résolution
2019-05-243

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre la compagnie 10458139 Canada inc. (entreprise Aquapiknik) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'exploitation d'une entreprise de location d'embarcations électriques dans la baie Saint-François;

VU la recommandation de la conseillère au développement au Service du développement économique d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec la compagnie 10458139 Canada inc. (entreprise Aquapiknik) relatif à l'exploitation d'une entreprise de location d'embarcations électriques dans la baie Saint-François, à compter de la date de signature pour se terminer le 31 décembre 2020;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-05-205 ACCEPTATION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU la recommandation du directeur du Service des relations avec le milieu d'accepter le dépôt des états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield (OMH);

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt des états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield, tel que présenté.

ADOPTÉ

2018-05-206 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

VU l'adoption par l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield (OMH) de ses prévisions budgétaires pour l'année 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'est engagée à contribuer au paiement de 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2018;

D'accepter de déboursier 10 % du déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Salaberry-de-Valleyfield pour l'exercice financier 2018, soit la somme de 85 759 \$ pour les logements et la somme de 29 000 \$ pour les logements du programme de supplément au loyer;

D'engager la municipalité à assumer sa quote-part des investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés (RAM-C) et, plus particulièrement, son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le *Plan québécois des infrastructures*, soit une somme de 28 623 \$.

ADOPTÉ

2018-05-207 PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

ATTENDU QU'il y a plus de 500 propriétaires sur une liste d'attente pour les dossiers en zones prioritaires et hors zones;

ATTENDU QU'il y a plus de 40 propriétaires sur une liste d'attente pour la question d'affaissement du sol;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a des besoins importants en rénovation de son inventaire immobilier, particulièrement dans les quartiers centraux;

VU la politique du logement de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU l'adoption prochaine d'un règlement de subvention et d'un règlement d'emprunt relativement à la mise en place d'une nouvelle phase du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet de 24 logements pour familles nombreuses et personnes seules à faible revenu;

VU la recommandation du directeur du Service des relations avec le milieu de confirmer à la Société d'habitation du Québec (SHQ) la participation de la municipalité à une nouvelle phase du programme Rénovation Québec géré par la Société d'habitation du Québec;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'informer la Société d'habitation du Québec de l'intérêt de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à participer à la nouvelle phase du programme Rénovation Québec, selon les volets suivants :

Volet	Budget
Volet I Rénovation faible revenu	40 000 \$ (26 640 \$ - portion SHQ) (13 360 \$ - portion Ville)
Volet II Rénovation résidentielle	300 000 \$ (150 000 \$ - portion SHQ) (150 000 \$ - portion Ville)
Volet II Bonification AccèsLogis Québec	631 800 \$ (315 900 \$ - portion SHQ) (315 900 \$ - portion Ville)
Volet IV Maisons lézardées	200 000 \$ (100 000 \$ - portion SHQ) (100 000 \$ - portion Ville)
TOTAL :	1 171 800 \$ (592 540 \$ - portion SHQ) (579 260 \$ - portion Ville)

QU'un règlement d'emprunt sera adopté éventuellement;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-05-208 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE AU DIOCÈSE DE VALLEYFIELD POUR LA TENUE DU 125^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE le Diocèse de Valleyfield désire organiser une fête de clôture des célébrations de son 125^e anniversaire qui aura lieu le 3 juin 2018 sur le terrain du Centre diocésain et fermer la portion de la rue de l'Église située devant le Centre diocésain, soit entre les rues de la Fabrique et Bergevin;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la fermeture de la rue de l'Église, entre les rues de la Fabrique et Bergevin, dans le cadre d'une fête de clôture des célébrations du 125^e anniversaire, organisée par le Diocèse de Valleyfield qui se tiendra le 3 juin 2018, de 10 h à 17 h;

D'autoriser la mise en place de la signalisation nécessaire à la fermeture de cette rue.

ADOPTÉ

2018-05-209 AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE À LA GARDERIE PORCULUS POUR LA TENUE D'UNE FÊTE D'ENFANTS

VU la demande formulée par M^{me} Kathy Landry de la Garderie Porculus relative à la tenue d'une fête d'enfants, le 21 août 2018;

ATTENDU QUE l'école Sainte-Agnès est fermée à cette date;

ATTENDU QUE les citoyens habitant cette rue continuent d'avoir accès à leur propriété;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Garderie Porculus à utiliser et à fermer partiellement la rue Perreault sur une longueur de 75 pieds environ, face au 47 de la rue Perreault, dans le cadre d'une fête d'enfants qui se tiendra le 21 août 2018, de 8 h 30 à 16 h, activité reportée au 22 août 2018, en cas de pluie;

D'autoriser la mise en place de la signalisation nécessaire à la fermeture partielle de cette rue.

ADOPTÉ

2018-05-210 AUTORISATIONS DIVERSES À L'ORGANISME LES RÉGATES DE VALLEYFIELD DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS

ATTENDU QUE l'organisme Les Régates de Valleyfield présente cette année la 80^e édition de son activité;

ATTENDU QUE l'activité des régates de Valleyfield est un évènement majeur d'envergure internationale;

VU le Règlement 173 concernant la prévention des incendies;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire relative à diverses autorisations nécessaires dans le cadre des activités des régates, du 6 au 15 juillet 2018;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'organisme Les Régates de Valleyfield à tenir ses activités des régates du 6 au 15 juillet 2018, d'autoriser la vente de billets d'admission, tout en exigeant que lesdits billets soient nécessaires pour accéder au site les 7, 12, 13, 14 et 15 juillet 2018, de statuer sur la circulation, la fermeture de rues et le stationnement dans les rues de la municipalité et d'accorder les autorisations nécessaires à la tenue des activités, selon les conditions inscrites dans le rapport préparé par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'accorder l'autorité nécessaire aux préposés aux stationnements afin qu'ils soient aptes à faire remorquer les véhicules en vertu du Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330) et du Règlement 217 portant sur la circulation – (RMH-399) et à faire appliquer intégralement la présente;

D'autoriser la vente et la consommation de boisson alcoolisée dans les parcs et places publiques lors de l'ensemble des activités tenues et supervisées par l'organisme Les Régates de Valleyfield, du 6 au 15 juillet 2018, aux conditions suivantes :

D'autoriser la tenue des activités locales mentionnées ci-après afin de permettre la tenue des festivités de la fête nationale, selon la programmation élaborée en collaboration avec Valspec inc., la Société Saint-Jean-Baptiste, quartier Saint-Timothée, et la Société Saint-Jean-Baptiste du diocèse de Valleyfield, à savoir :

- installation de pavoisement du 21 au 25 juin 2018 à différents endroits du quartier Saint-Timothée : rue Saint-Laurent, secteur de l'église de Saint-Timothée, entrée du pont Masson et rue Armand;
- fermeture du site et du stationnement du parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2018, de 13 h à 1 h, et le 24 juin 2018, de 9 h à 17 h;
- utilisation du parc Delpha-Sauvé, plus spécialement devant l'édifice Jean-H.-Besner, près du terrain de balle, selon l'horaire suivant :
 - . 23 juin 2018 : 15 h à 1 h;
 - . 24 juin 2018 : 10 h à 18 h;

D'autoriser la tenue du défilé de la fête nationale, le 24 juin 2018, dans les diverses rues de la municipalité et d'approuver le parcours présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire;

D'autoriser la tenue du traditionnel feu d'artifice, le 23 juin 2018, à 22 h, sur une barge au centre de la baie Saint-François;

QUE les activités sonores rattachées aux festivités cessent aux heures suivantes :

- parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2018 : 1 h;
- tous les sites d'activités, le 24 juin 2018 : 18 h;

D'autoriser la vente et la consommation de bière sur les sites de ces activités, aux conditions suivantes :

- que celle-ci soit vendue et consommée dans des contenants incassables et que les lieux soient nettoyés à la fin de chaque journée d'activités, aux endroits suivants :
 - . parc Delpha-Sauvé, le 23 juin 2018 : 17 h à 1 h;
 - . Centre sportif de Saint-Timothée, le 23 juin 2018 : 17 h à 1 h;
 - . parc Delpha-Sauvé, le 24 juin 2018 : 11 h à 18 h;
- que lesdits organismes s'engagent à ne pas promouvoir ni vendre toute forme de boisson de type « énergisante » sur le site durant les activités;
- que lesdits organismes s'engagent à développer des actions écoresponsables dans le cadre de leurs activités;
- que les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées;

D'autoriser une contribution financière de 41 800 \$ auxdits organismes.

ADOPTÉ

2018-05-216 ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SUROÏT POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE, VOLET RÉGIONAL

VU l'entente de services à intervenir entre la Société nationale des Québécois du Suroît, Valspec inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative à l'organisation de

la fête nationale du Québec dans la région du Suroît, plus particulièrement pour la production et la promotion du volet régional de la fête nationale 2018;

ATTENDU QUE Valspec inc. organise depuis 17 ans le volet régional de la fête nationale;

ATTENDU QUE le Mouvement national des Québécoises et Québécois oblige les villes hôtes à signer elles-mêmes une entente de services avec les Sociétés nationales régionales;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature de ladite entente de services;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE conclure une entente de services avec la Société nationale des Québécois du Suroît et Valspec inc. en vue d'assurer la production et la promotion du volet régional de la fête nationale 2018, dont la réalisation, la production et la gestion sont confiées à Valspec inc., et autorise la tenue de cet évènement, les 23 et 24 juin 2018, sur le site du parc Delpha-Sauvé;

D'autoriser le directeur du Service récréatif et communautaire à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de services précitée, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-05-217 CONTRAT DE LOCATION AVEC LES P'TITS BECS FINS POUR L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE

VU le dépôt devant ce conseil d'un contrat de location à intervenir entre Les p'tits becs fins Jacqueline Mercier et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée;

ATTENDU QUE le concessionnaire détient une expertise en restauration depuis 20 ans;

ATTENDU QUE le concessionnaire est capable d'offrir un service de qualité;

ATTENDU QUE la municipalité désire confier l'exploitation de ce volet de restauration;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit contrat de location;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE conclure un contrat avec Les p'tits becs fins Jacqueline Mercier pour la location d'un emplacement servant à l'exploitation d'un restaurant au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, pour la période du 15 mai au 30 septembre 2018, pour la somme de 1 550 \$, taxes en sus, payable en deux versements égaux exigibles le 1^{er} août et le 15 septembre 2018;

ATTENDU QUE Rosalie Groulx, athlète sportive dans la discipline du patinage artistique, satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'octroyer à l'athlète sportive Rosalie Groulx, dans la discipline du patinage artistique, une bourse de 300 \$ à titre de soutien financier à l'élite sportive dans le cadre de sa participation aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2018 qui ont eu lieu à Vancouver, en Colombie-Britannique, du 5 au 11 janvier 2018.

ADOPTÉ

2018-05-220 PROJET-PILOTE D'ENTRÉES GRATUITES AU MUSÉE DE SOCIÉTÉ DES DEUX-RIVES POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES SUR LE TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la proposition du comité de suivi de la politique culturelle de mettre en place un projet-pilote de gratuités d'entrées au Musée de société des Deux-Rives (MUSO) pour deux classes de chacune des douze écoles primaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet-pilote sera promu de façon adéquate auprès des différentes écoles de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands sur le territoire de la municipalité et pourra se déployer à l'automne 2018;

ATTENDU QU'il y a une volonté de la Commission scolaire à assurer les coûts de transport pour les classes désirant se prévaloir de cette offre de gratuité;

VU la recommandation favorable du directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mise en place d'un projet-pilote d'entrées gratuites au Musée de société des Deux-Rives pour des visites provenant de deux classes dans chacune des douze écoles primaires de Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser un transfert budgétaire de 3 500 \$ du poste budgétaire 02-190-04-999 au poste budgétaire 02-702-90-972.

ADOPTÉ

2018-05-221 PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CAMP DE VACANCES FAMILIALES VALLEYFIELD INC. RELATIF À LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU CAMP DOM BOSCO

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc. (camp Dom Bosco) et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour la gestion et l'exploitation du camp de vacances familiales;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

DE conclure un protocole d'entente avec l'organisme Camp de vacances familiales Valleyfield inc. (camp Dom Bosco) relatif à la gestion et l'exploitation du camp de vacances familiales et afin de lui verser une aide financière de 72 000 \$ ainsi que différents services, à compter de la date de signature jusqu'à la prise en charge de l'organisme par la municipalité ou autre entité;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-05-222 ACCEPTATION DU DÉPÔT DU BILAN FINAL DU CONTRAT DE RELOCALISATION DES INFRASTRUCTURES SUR LE LOT 3 594 759

VU le dépôt devant ce conseil du bilan final du contrat de relocalisation des infrastructures sur le lot 3 594 759 par l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, conformément aux dispositions de l'article 7 du *Règlement de gestion contractuelle* de la municipalité;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accepter le dépôt du bilan final du contrat de relocalisation des infrastructures sur le lot 3 594 759, tel que décrit au document déposé devant ce conseil par l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie.

ADOPTÉ

2018-05-223 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU FONDS DES INFRASTRUCTURES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU PONCEAU LE LONG DE LA RUE RACICOT

ATTENDU QUE le ponceau le long de la rue Racicot doit être prolongé;

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie d'autoriser lesdits travaux;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie, M. Ian Blanchet, et l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, M. Frédéric Martin, à remplir, signer et présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées, ainsi que tout autre document relatif à cette demande, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) relativement au projet de rénovation des infrastructures du secteur de la rue Jacques-Cartier, portant le numéro 6000-00008;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec les instances gouvernementales concernées établissant les modalités relatives à l'application du programme d'aide financière à être versée dans le cadre du Programme;

D'engager la municipalité à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux et s'engage également à payer sa part des coûts admissibles et des frais d'exploitation continus de chaque projet;

D'engager la municipalité à réaliser les travaux selon les modalités dudit programme.

ADOPTÉ

2018-05-226 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.5 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU QUARTIER LA BAIE ET POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DES INFRASTRUCTURES DU SECTEUR DE L'ÉCOLE ÉLISABETH-MONETTE

VU la recommandation de l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter deux demandes d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour le projet de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc du quartier la Baie et pour le projet de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie, M. Ian Blanchet, et l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie, M^{me} Véronique Morin, à remplir, signer et présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées, ainsi que tout autre document relatif à cette demande, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) relativement au projet de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc du quartier la Baie, portant le numéro 6000-00019;

D'autoriser le directeur du Service de l'ingénierie et l'ingénieure de projet au Service de l'ingénierie à remplir, signer et présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées, ainsi que tout autre document relatif à cette demande, dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) relativement au projet de rénovation des infrastructures du secteur de l'école Élisabeth-Monette, portant le numéro 6000-00014;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les protocoles d'entente à intervenir avec les instances gouvernementales concernées établissant les modalités relatives à l'application du programme d'aide financière à être versée dans le cadre du Programme;

D'engager la municipalité à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année de réalisation de travaux et s'engage également à payer sa part des coûts admissibles et des frais d'exploitation continus de chaque projet;

D'engager la municipalité à réaliser les travaux selon les modalités dudit programme.

ADOPTÉ

2018-05-227 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES DU PROGRAMME PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie requérant du conseil municipal l'autorisation de présenter une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales* du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Martin Brossoit, ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, à remplir, signer et présenter, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide financière auprès des instances gouvernementales concernées, ainsi que tout autre document relatif à cette demande, dans le cadre du volet *Redressement des infrastructures routières locales* du programme Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, les protocoles d'entente à intervenir avec les instances gouvernementales concernées établissant les modalités relatives à l'application du programme d'aide financière à être versée dans le cadre dudit programme;

D'engager la municipalité à réaliser les travaux selon les modalités dudit programme.

ADOPTÉ

2018-05-228 DEMANDE DE RECLASSEMENT DU COURS D'EAU CARDINAL OUEST ADRESSÉE À LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

ATTENDU QUE des travaux de nettoyage sont prévus dans le cours d'eau Cardinal ouest;

ATTENDU QUE ce cours d'eau respecte certains paramètres nous permettant de demander un reclassement comme étant un fossé de drainage en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1);

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'autoriser le reclassement dudit cours d'eau afin de permettre une meilleure gestion municipale de celui-ci et une simplification des interventions d'entretien;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE demander à la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry de reclasser le cours d'eau Cardinal ouest comme étant un fossé de drainage en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), étant donné que :

- il est utilisé aux seules fins de drainage et d'irrigation;
- il n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
- la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares.

ADOPTÉ

2018-05-229 MODIFICATION AU CONTRAT ET APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS POUR LA RÉFECTION DU COLLECTEUR TAILLEFER

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à une modification et l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réfection du collecteur Taillefer, conformément au Règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2016-16 octroyé à la compagnie Excavation Lafontaine inc. pour la réfection du collecteur Taillefer, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme de 370 988,97 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

2018-05-230 AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 559, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DE LA MAISON EXISTANTE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M^e Jeanne Briand, notaire, a formulé, pour et au nom de M^{me} Alexandra Mallette, une demande de dérogation mineure pour le lot 3 818 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation de la maison existante située au 559, rue Saint-Jean-Baptiste, avec une marge avant de 5,65 mètres, du côté de la rue Beaudet;

CONSIDÉRANT la bonne foi des propriétaires de l'époque qui ont pris leur permis pour construire la maison;

CONSIDÉRANT que la situation est existante depuis 28 ans;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande de dérogation mineure DM2018-0016 pour le lot 3 818 388 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 559, rue Saint-Jean-Baptiste, demande formulée par M^e Jeanne Briand, notaire, pour et au nom de M^{me} Alexandra Mallette, pour autoriser l'implantation de la maison existante avec une marge avant de 5,65 mètres, du côté de la rue Beaudet, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge avant minimale de 6 mètres dans la zone H-607;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2018-05-231 AUTORISATION AU CENTRE DU PARTAGE POUR LE STATIONNEMENT D'UNE REMORQUE

ATTENDU QUE l'organisme Centre du partage constitue son inventaire pendant la période des ventes de garage qui amène une abondance de matériel;

ATTENDU QUE l'organisme désire obtenir une permission spéciale pour stationner une remorque de 32 pieds, du 19 mai au 26 juin 2018;

VU la recommandation favorable du directeur du Service des permis et de l'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le stationnement d'une remorque de 32 pieds, pour la période du 19 mai au 26 juin 2018, afin de permettre l'entreposage du matériel, tel que demandé par l'organisme Centre du partage.

ADOPTÉ

2018-05-232

**ÉCHANGE DE TERRAINS SITUÉS DANS LE SECTEUR DES AVENUES
LECOMPTÉ ET DE LA TRAVERSÉE AVEC LE PROMOTEUR DÉVELOPPEMENT
SIMI INC.**

VU la recommandation de la conseillère en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis relative à l'échange de terrains situés dans le secteur des avenues Lecompte et de la Traversée avec le promoteur Développement SIMI inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'échange du lot 6 223 578 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant au promoteur Développement SIMI inc., d'une superficie de 12 962,9 mètres carrés, contre le lot 6 223 579 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à la municipalité, d'une superficie de 2 229,2 mètres carrés, lots situés dans le secteur des avenues Lecompte et de la Traversée, afin d'y développer des lots constructibles dans une partie excédentaire du boisé;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par le promoteur Développement SIMI inc.;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-05-233

**ÉCHANGE DE TERRAINS SITUÉS DANS LE SECTEUR DES RUES MADEN ET
SAINT-CHARLES AVEC LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE LE DUFFERIN**

Modifiée par
procès-verbal
de correction
déposé à la
séance du 18
septembre
2018

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'échange de terrains situés dans le secteur des rues Maden et Saint-Charles avec la Société en commandite Le Dufferin;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la cession d'une servitude de passage sur le lot 5 798 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à la Société en commandite Le Dufferin, d'une superficie de 150 mètres carrés, en échange du lot 4 118 848 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à la municipalité, d'une superficie de 287,1 mètres carrés, lots situés dans le secteur des rues Maden et Saint-Charles, afin de pouvoir aménager une piste cyclable;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés à parts égales par les parties;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-05-234 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER L'AGRANDISSEMENT AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA RÉSIDENCE BELLERIVE SITUÉE AU 26, RUE SAINT-PHILIPPE EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le bâtiment sis au 26, rue Saint-Philippe est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Michel Laniel, architecte, pour et au nom de la compagnie Viconte inc., pour l'agrandissement d'environ 18,5 mètres carrés au rez-de-chaussée de la Résidence Bellerive située au 26, rue Saint-Philippe, du côté de la rue Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et couleurs proposés s'harmonisent avec l'architecture actuelle du bâtiment et s'inscrivent dans l'ensemble du cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement s'inscrit dans la morphologie du bâtiment actuel;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2018-0019 formulée pour le bâtiment situé au 26, rue Saint-Philippe, lot 3 594 265 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Michel Laniel, architecte, pour et au nom de la compagnie Viconte inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour l'agrandissement d'environ 18,5 mètres carrés au rez-de-chaussée de la Résidence Bellerive, du côté de la rue Saint-Philippe, tel que présenté sur les plans MLA 150522.3 préparés par l'architecte Michel Laniel, en date du 6 avril 2018, à la condition suivante :

- qu'une garantie financière équivalant à un montant de 20 % de l'estimation des travaux, sans être moindre que 5 000 \$, soit fournie par lettre de garantie bancaire ou chèque certifié au moment de la délivrance du permis de construction de l'agrandissement.

ADOPTÉ

2018-05-235 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER L'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE COLONNE DE DISTILLATION AU BÂTIMENT SITUÉ AU 1, RUE SALABERRY EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 4 515 917 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Étienne Taillefer, architecte, pour et au nom de la compagnie Diageo Canada inc., pour autoriser l'installation d'une nouvelle colonne de distillation au bâtiment situé au 1, rue Salaberry, en front de la rue Salaberry;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux et couleurs proposés s'harmonisent avec l'architecture actuelle du bâtiment et s'inscrivent dans l'ensemble du cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement s'inscrit dans la morphologie du bâtiment actuel;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2018-0018 formulée pour le lot 4 515 917 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Étienne Taillefer, architecte, pour et au nom de la compagnie Diageo Canada inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour autoriser l'installation d'une nouvelle colonne de distillation au bâtiment situé au 1, rue Salaberry, en front de la rue Salaberry, tel que présenté sur les plans 2457-18 de Massicotte Dignard Taillefer Patenaude, atelier d'architecture, datés du 10 avril 2018.

ADOPTÉ

2018-05-236 RÉPONSE À LA DEMANDE POUR AUTORISER LE REMPLACEMENT DE L'ENSEIGNE AU MUR DE LA FAÇADE PRINCIPALE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 57, RUE DUFFERIN EN VERTU DU RÈGLEMENT 153 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

ATTENDU QUE le lot 3 247 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, est soumis aux prescriptions du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

VU la demande d'autorisation formulée par M. Eric Gentile, pour et au nom de la compagnie 9041-2354 Québec inc., pour autoriser le remplacement de l'enseigne au mur de la façade principale du bâtiment situé au 57, rue Dufferin;

CONSIDÉRANT QUE la taille de l'enseigne n'est pas de dimension démesurée par rapport au mur de façade du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le style proposé pour l'enseigne s'intègre bien dans son environnement et respecte le caractère patrimonial du lieu;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
et résolu à l'unanimité

D'accepter la demande PIIA2018-0017 formulée pour le lot 3 247 615 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, par M. Eric Gentile, pour et au nom de la compagnie 9041-2354 Québec inc., demande effectuée dans le cadre du Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le remplacement de l'enseigne au mur de la façade principale du bâtiment situé au 57, rue Dufferin.

ADOPTÉ

2018-05-237 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 4 517 869 SITUÉE DANS LE SECTEUR DU CHEMIN LAROCQUE À LA COMPAGNIE 9171-4873 QUÉBEC INC.

VU l'occupation, par la compagnie 9171-4873 Québec inc., d'une partie du lot 4 517 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, située dans le secteur du chemin Larocque et appartenant à la municipalité, afin d'entreposer des équipements reliés à son entreprise située au 440, chemin Larocque;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis de demander à l'entreprise de M. Léo Deschambeault de cesser son occupation ou de se porter acquéreur de la parcelle utilisée;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

DE convenir de vendre une partie du lot 4 517 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à la compagnie 9171-4873 Québec inc., partie de lot située dans le secteur du chemin Larocque, d'une superficie approximative de 715 mètres carrés, pour la somme d'environ 29 512 \$, taxes en sus, soit 50 \$ le mètre carré de base et 15 \$ le mètre carré pour la partie affectée par la servitude d'Hydro-Québec;

QUE la vente soit faite sans garantie légale;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

QUE l'acquéreur soit dans l'obligation d'installer une clôture opaque d'une hauteur minimum de 1,8 mètre sur ladite partie du lot;

QUE l'acquéreur soit dans l'obligation de regrouper les deux lots pour en former un seul;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-05-238 VENTE DU LOT 4 516 032 SITUÉ AU COIN DES RUES HÉBERT ET LEBOEUF À MONSIEUR CARL-OLIVIER FORTIN

ATTENDU QUE M. Carl-Olivier Fortin désire faire l'acquisition du lot 4 516 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot situé au coin des rues Hébert et Leboeuf et appartenant à la municipalité;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE convenir d'annuler à toutes fins que de droit la vente du lot 4 516 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à M^{me} Ginette Ouellet et M. Denis Vincent, tel que formulé par la résolution 2014-02-071 adoptée lors de la séance du conseil du 18 février 2014;

DE convenir de vendre le lot 4 516 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, à M. Carl-Olivier Fortin, lot situé au coin des rues Hébert et Leboeuf et appartenant à la municipalité, d'une superficie de 288,5 mètres carrés, pour la somme de 36 000 \$, taxes en sus;

QUE ledit terrain soit vendu sans garantie légale;

QUE l'acquéreur soit dans l'obligation de commencer la construction d'un immeuble (triplex jumelé) sur ce lot dans les 12 mois de la signature du contrat d'acquisition; à défaut de respecter cette obligation, il devra recéder le terrain à la municipalité, à ses frais, dans les trente jours suivant la fin du délai;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2018-05-239 MODIFICATION AU CONTRAT ET APPROBATION DE COÛTS ADDITIONNELS POUR LA RÉHABILITATION DE L'AUTOMATE PRINCIPAL À L'USINE DE FILTRATION

VU la recommandation du coordonnateur eau et environnement au Service de l'environnement et des travaux publics relative à une modification au contrat et l'approbation de coûts additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réhabilitation de l'automate principal à l'usine de filtration, conformément au Règlement de gestion contractuelle de la municipalité;

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser une modification au contrat et d'approuver les coûts additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2017-45 octroyé à la compagnie SGM Automation inc. pour

2018-05-242 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-18 : SERVICES PROFESSIONNELS DE SURVEILLANCE DE CHANTIER

À la suite de l'appel d'offres public 2018-18 relatif aux services professionnels de surveillance de chantier dans le cadre du projet de rénovation des infrastructures du pôle institutionnel, phase 2, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Les Services EXP inc.	97 383,83 \$
-----------------------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme d'ingénieurs Les Services EXP inc.

Il est proposé par M. le conseiller Guillaume Massicotte, appuyé par M. le conseiller Jacques Smith, et résolu à l'unanimité

DE retenir les services professionnels de la firme d'ingénieurs Les Services EXP inc. pour la surveillance de chantier dans le cadre du projet de rénovation des infrastructures du pôle institutionnel, phase 2, pour la somme totale de 97 383,83 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2018-18.

ADOPTÉ

2018-05-243 APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-19 : APPROVISIONNEMENT EN OXYGÈNE À L'USINE DE FILTRATION

À la suite de l'appel d'offres public 2018-19 relatif à l'approvisionnement en oxygène à l'usine de filtration, pour une période de trois (3) ans, la soumission suivante est déposée devant ce conseil :

Linde Canada limitée	317 331,00 \$
----------------------	---------------

VU la recommandation du superviseur traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Linde Canada limitée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse, appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, et résolu à l'unanimité

D'accorder à la compagnie Linde Canada limitée un contrat relatif à l'approvisionnement en oxygène à l'usine de filtration, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021, pour la somme totale de 317 331,00 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offre public 2018-19.

ADOPTÉ

2018-05-244 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-ENV-08 : CONCIERGERIE DES DEUX CASERNES ET DE LA COUR MUNICIPALE

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2018-ENV-08 relatif à la conciergerie des deux casernes et de la cour municipale, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2020, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR)	51 589,93 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	53 162,60 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à la compagnie 8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR) un contrat pour la conciergerie des deux casernes et de la cour municipale, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2020, pour la somme totale de 51 589,93 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2018-ENV-08.

ADOPTÉ

2018-05-245 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-ENV-09 : CONCIERGERIE DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2018-ENV-09 relatif à la conciergerie du poste de la Sûreté du Québec, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR)	76 377,85 \$
Les Services d'Entretien Valpro inc.	82 150,60 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à l'unanimité

D'accorder à la compagnie 8394997 Canada inc. (Les Entreprises FPR) un contrat relatif à la conciergerie du poste de la Sûreté du Québec, bâtiment situé au 625, rue Hébert, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2020, pour la somme totale de 76 377,85 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2018-ENV-09.

ADOPTÉ

2018-05-246 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2018-INC-07 : SERVICE DE RÉPARATION ET DE VÉRIFICATION DES CAMIONS D'INCENDIE

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2018-INC-07 relatif au service de réparation et de vérification des camions d'incendie, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Camions Sud-Ouest inc.	79 625,93 \$
Mécamobile inc.	84 847,23 \$

VU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Camions Sud-Ouest inc.;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

D'accorder à la compagnie Camions Sud-Ouest inc. un contrat pour le service de réparation et de vérification des camions d'incendie, pour la période du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019, pour la somme totale de 79 625,93 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2018-INC-07.

ADOPTÉ

A-2018-05-010 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

Avis est donné par M. le conseiller Jacques Smith qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 209-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 209-14 modifiant le Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

A-2018-05-011 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC PAR L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES, D'UNE AIDE FINANCIÈRE PARTICULIÈRE ET D'UN DON DE TERRAIN

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec par l'octroi d'un crédit de taxes, d'une aide financière particulière et d'un don de terrain.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 342 VISANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC PAR L'OCTROI D'UN CRÉDIT DE TAXES, D'UNE AIDE FINANCIÈRE PARTICULIÈRE ET D'UN DON DE TERRAIN

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 342 visant la création d'un programme d'aide financière complémentaire au Programme AccèsLogis Québec par l'octroi d'un crédit de taxes, d'une aide financière particulière et d'un don de terrain.

A-2018-05-012 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR TECHNIQUE DE CHEMISAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC AINSI QU'UN EMPRUNT POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Guillaume Massicotte qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant divers travaux de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt pour pourvoir au paiement desdits travaux.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 343 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉHABILITATION PAR TECHNIQUE DE CHEMISAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 200 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 343 décrétant divers travaux de réhabilitation par technique de chemisage du réseau d'aqueduc ainsi qu'un emprunt de 3 200 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2018-05-013 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 255 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AFIN DE DESSERVIR LES LOTS 4 516 516 ET 4 966 284 SITUÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 050 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures municipales afin de desservir

les lots 4 516 516 et 4 966 284 situés dans le parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 255-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 255 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AFIN DE DESSERVIR LES LOTS 4 516 516 ET 4 966 284 SITUÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON AINSI QU'UN EMPRUNT DE 3 050 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 255-01 modifiant le Règlement 255 décrétant des travaux d'infrastructures municipales afin de desservir les lots 4 516 516 et 4 966 284 situés dans le parc industriel et portuaire Perron ainsi qu'un emprunt de 3 050 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

A-2018-05-014 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 282 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Avis est donné par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 282 décrétant des travaux d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 282-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 282 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DANS DIVERSES RUES AINSI QU'UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 282-01 modifiant le Règlement 282 décrétant des travaux d'éclairage dans diverses rues ainsi qu'un emprunt de 700 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT 341

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, les 7, 8, 9 et 10 mai 2018, sur le Règlement 341 pour emprunter la somme de 2 685 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés situées sur les rues Alphonse-Desjardins et du Parc-Gault.

2018-05-247 ADOPTION DU RÈGLEMENT 150-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES

ATTENDU QU'une copie du Règlement 150-24, sans modification, a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux a présenté le projet de règlement 150-24 le 20 mars 2018 et le second projet de règlement 150-24, avec modifications, le 17 avril 2018;

ATTENDU QUE M. le maire Miguel Lemieux mentionne l'objet de celui-ci, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement 150-24 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne manifeste le désir de s'exprimer sur le sujet suivant lors de cette deuxième période de questions :

- Demande d'information relative au point 14.7 de l'ordre du jour - Approbation des critères de sélection et du système de pondération déterminés pour l'appel de propositions public 2018-23 relatif à l'octroi d'un contrat pour la vente et la requalification de 47, rue Nicholson, à l'effet de savoir si la décision quant à l'emplacement du marché public est prise par le conseil municipal à la suite de la décision de procéder à des appels de propositions pour ce bâtiment.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

2018-05-248 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 5, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance ordinaire du 15 mai 2018.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Alain Gagnon, greffier

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2018-04-165**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
DU 15 MAI 2018, À 19 HEURES**

Article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19)

« Le greffier est autorisé à modifier une résolution pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, le greffier joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et il dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction. »

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, j'ai procédé à la correction de la résolution 2018-04-165 adoptée lors de la séance du conseil du 17 avril 2018 concernant l'acquisition de propriétés situées sur la rue du Parc-Gault.

- Lors de la rédaction de la résolution initiale, une des propriétés, sise sur la rue du Parc-Gault, mentionnée dans le texte de la résolution ne devait pas être acquise lors de la présente transaction puisqu'elle appartient à un autre propriétaire, selon le rapport au conseil déposé par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis et les informations transmises par celui-ci après sa rédaction et vérification.
- Étant donné le rapport au conseil, j'ai donc modifié le texte de la résolution afin d'y supprimer les mots « ainsi que le lot P-4 567 486 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis sur la rue du Parc-Gault ».

Le texte de la nouvelle résolution est joint en annexe au présent procès-verbal.

Le directeur du Service du greffe
et greffier,

A handwritten signature in blue ink, reading "Alain Gagnon".

Alain Gagnon, MAP, OMA

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL
DE VILLE, LE MARDI 17 AVRIL 2018, À 19 HEURES

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

2018-04-165 ACQUISITION DE PROPRIÉTÉS SITUÉES SUR LA RUE DU PARC-GAULT

ATTENDU QUE la municipalité désire acquérir certaines propriétés situées sur la rue du Parc-Gault dans le cadre du plan de développement du quartier Buntin;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
appuyé par M. le conseiller Guillaume Massicotte,
et résolu à la majorité

DE convenir d'acquérir les propriétés situées aux 1-1A, 3, 5-7 de la rue du Parc-Gault, pour la somme de 453 000 \$, taxes en sus le cas échéant;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

QUE l'acquisition de ces propriétés soit conditionnelle à l'entrée en vigueur du Règlement 341 pour emprunter la somme de 2 685 000 \$ afin de pourvoir à l'acquisition de certaines propriétés situées sur les rues Alphonse-Desjardins et du Parc-Gault;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document et tout acte relatifs à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M^e Jérôme De Bonville, notaire, ou tout autre notaire pratiquant au sein de l'étude Marois Lapointe De Bonville Briand notaires inc., en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

M. le maire Miguel Lemieux appelle le vote :

Votent pour	Vote contre
M ^{me} la conseillère Lyne Lefebvre	M ^{me} la conseillère France Chenail
M. le conseiller Jason Grenier	
M. le conseiller Jean-Marc Rochon	
M. le conseiller Guillaume Massicotte	
M. le conseiller Jacques Smith	
M. le conseiller Patrick Rancourt	
M. le conseiller Normand Amesse	

ADOPTÉ